



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 17 janvier 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Nous souhaitons attirer l'attention sur une annonce récente du ministre français des Transports, Clément Beaune, faite lors de sa visite à Metz en décembre 2023. Il a confirmé que les travaux d'élargissement de l'autoroute A31 ainsi que le projet de contournement A31bis seront effectivement mis en œuvre. Cette décision soulève plusieurs questions importantes pour le Luxembourg, notamment en ce qui concerne la mobilité transfrontalière et les impacts environnementaux.

Dans ce contexte, nous voudrions poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

- Quelles sont les prévisions concernant l'impact du projet des travaux d'élargissement prévus de l'autoroute A31 et le contournement A31bis sur la mobilité et la circulation au Luxembourg ?
- Du côté luxembourgeois, l'agrandissement à trois voies du tronçon de l'A3 étant en cours, Madame la Ministre pourrait-elle nous informer de l'avancement des travaux et si les délais initialement prévus pour sa réalisation peuvent être maintenus ?
- Compte tenu de l'introduction prévue d'un péage sur l'axe routier A31bis, le gouvernement luxembourgeois a-t-il évalué l'impact potentiel de cette mesure sur le flux de travailleurs frontaliers français ? Cette question du péage a-t-elle été abordée dans les discussions entre les gouvernements luxembourgeois et français ?
- Quels sont les projets de mobilité transfrontaliers avec la France actuellement envisagés par le gouvernement luxembourgeois en tant que priorités, et quelle est la stratégie envisagée pour optimiser les flux de circulation transfrontaliers ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député

Yves Cruchten
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Réponse de Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics à la question parlementaire n° 186 du 17 janvier 2024 de Messieurs les Députés Mars Di Bartolomeo et Yves Cruchten.

Quelles sont les prévisions concernant l'impact du projet des travaux d'élargissement prévus de l'autoroute A31 et le contournement A31bis sur la mobilité et la circulation au Luxembourg ?

Le Luxembourg salue l'annonce récente confirmant que les travaux d'élargissement de l'autoroute A31 ainsi que le projet de contournement A31bis seront mis en œuvre du côté français.

Du côté luxembourgeois, les travaux d'élargissement de l'autoroute A3 ont commencé en janvier 2022 afin de mettre en place une priorisation du bus et du covoiturage. En effet, une telle priorisation augmente de façon significative la capacité en termes de personnes transportées.

Vu que le gain de temps potentiel conféré par une voie réservée au bus respectivement au covoiturage est encore plus grand sur l'A31, à cause de la longueur du tronçon et de l'espacement des échangeurs, il serait bénéfique pour la mobilité transfrontalière si une telle priorisation était également intégrée dans le projet de l'A31.

Du côté luxembourgeois, l'agrandissement à trois voies du tronçon de l'A3 étant en cours, Madame la Ministre pourrait-elle nous informer de l'avancement des travaux et si les délais initialement prévus pour sa réalisation peuvent être maintenus ?

Les travaux d'élargissement du lot A entre la Croix de Gasperich et l'Aire de Berchem, ainsi que les travaux de la reconstruction de l'OA1022 sur l'A3 à Berchem (Lot A2), sont prévus pour être terminés en automne 2024.

En ce qui concerne l'élargissement et la réhabilitation simultanés du Viaduc de Livange (Lot B1), il est prévu que ces travaux soient achevés avant le congé collectif d'été 2025.

Les travaux pour la construction d'un passage à faune (Lot E1) à la frontière française se termineront en été 2024 et les aménagements écologiques y seront réalisés jusqu'à l'automne 2024.

La procédure pour la passation du marché pour le projet de construction d'un bassin de rétention à Bettembourg (Lot C3) et le projet de la reconstruction de la passerelle pour cyclistes et piétons près du parc merveilleux à Bettembourg (Lot C2) est encore en cours mais sera finalisée dans les prochaines semaines, de sorte que ces travaux pourront démarrer en été cette année.



En ce qui concerne les autres lots et projets pour l'élargissement de 2 à 3 voies de l'autoroute A3, les dossiers de soumission sont en cours d'élaboration.

L'achèvement complet du projet d'élargissement de l'autoroute A3 est programmé pour la fin de l'année 2030.

Compte tenu de l'introduction prévue d'un péage sur l'axe routier A31bis, le gouvernement luxembourgeois a-t-il évalué l'impact potentiel de cette mesure sur le flux de travailleurs frontaliers français ? Cette question du péage a-t-elle été abordée dans les discussions entre les gouvernement luxembourgeois et français ?

Le gouvernement luxembourgeois n'est pas intervenu dans la décision d'introduction d'un péage sur l'axe routier A31bis du côté français et n'a pas évalué l'impact de cette mesure sur le flux des travailleurs.

Quels sont les projets de mobilité transfrontaliers avec la France actuellement envisagés par le gouvernement luxembourgeois en tant que priorités, et quelle est la stratégie envisagée pour optimiser les flux de circulation transfrontaliers ?

Le gouvernement luxembourgeois et, du côté de la France, l'Etat et les collectivités territoriales, portent une stratégie ambitieuse d'amélioration de la mobilité transfrontalière.

L'accord intergouvernemental de 2018 et son avenant de 2021 entre les deux pays doit permettre d'augmenter significativement la capacité de la ligne ferroviaire Metz - Thionville - Luxembourg-ville d'ici 2030 et de promouvoir une mobilité plus durable sur la route.

L'enveloppe actuellement prévue à cet effet dans l'accord pour des projets en France, est de 440 millions d'euros pour le ferroviaire et de 20 millions d'euros pour les projets d'infrastructure du transport public routier. Ces projets français sont cofinancés à hauteur de 50 % par le Luxembourg.

Sur le territoire français et dans le cadre de l'accord de 2018 et de son avenant de 2021, un ensemble de projets a été étudié dans le cadre du groupe de travail GT ferroviaire franco-luxembourgeois afin de pouvoir offrir un niveau de service élevé entre la frontière et Thionville, respectivement Metz :



Les projets en cours de réalisation sont :

- P+R d'env. 700 places à la gare de Longwy ;
- P+R d'env. 700 places à la gare de Thionville ;
- Atelier de maintenance à Metz ;
- Allongement des quais sur l'axe Metz - Hettange-Grande.

Les projets, dont les études sont en cours, sont :

- Renforcement de l'électrification sur le sillon lorrain ;
- 3^e voie de fret à la frontière franco-luxembourgeoise ;
- Plan des voies de la gare de Thionville ;
- Optimisation des blocs sur le sillon lorrain.

En complément des projets en France, le Grand-Duché de Luxembourg met en œuvre un programme volontariste très important d'investissements dans l'infrastructure ferroviaire (2,3 milliards d'EUR entre 2019 et 2026) afin d'augmenter la capacité du réseau ferroviaire luxembourgeois. Ces investissements concernent tout particulièrement des éléments du réseau qui sont importants pour le trafic transfrontalier franco-luxembourgeois. Il s'agit notamment des projets suivants :

- Réaménagement complet de la gare de Luxembourg et de son plan de voies, y compris toutes les pénétrantes ;
- Nouvelle Gare de Howald avec 4 quais ;
- Dédoulement de la ligne existante entre Luxembourg et Bettembourg ;
- Réaménagement complet de la gare de Bettembourg et du plan de voies ;
- Nouveau P+R à Rodange (1600 places) mis en service en avril 2023.

Ces mesures permettent de dénouer les différents axes pénétrants vers Luxembourg-ville et de mettre en place un couloir dédié pour le trafic ferroviaire transfrontalier entre Luxembourg-ville et la frontière française en direction de Thionville.

Cet ensemble de projets concerté entre le versant français et luxembourgeois, permettra d'augmenter progressivement l'offre de service ferroviaire et de faire circuler in fine sur le sillon Luxembourg-Thionville 10 trains par heure et par direction, dont un TGV, un train fret et huit trains TER en triple composition, offrant ainsi dans les huit TER, 8 000 places assises par heure et direction et multipliant ainsi l'offre par 2,5 par rapport à l'état initial.



Outre les projets ferroviaires, le Luxembourg cofinance également à raison de 50 % des projets permettant d'améliorer les transports en commun routiers (la contribution du Luxembourg, prévue dans le premier accord, est de 10 millions d'euros). Un premier projet réalisé dans ce contexte est le P+R de Thionville Metzange, mis en service en février 2021.

Une offre de transport en commun bus vient compléter l'offre ferroviaire esquissée ci-avant. Ainsi le Grand-Duché de Luxembourg exploite et finance seul une multitude de lignes de bus transfrontalières permettant principalement aux frontaliers français de rejoindre leurs emplois au Luxembourg. Ces lignes de bus transfrontalières sont adaptées selon les besoins afin de répondre au mieux à la demande de mobilité transfrontalière.

Sur l'axe transfrontalier Esch/Alzette-Audun-le-Tiche, il est prévu de remplacer la navette ferroviaire entre Audun-le-Tiche et Esch/Alzette par un corridor de priorisations pour bus (CHNS transfrontalier) et une piste cyclable, permettant ainsi de garantir un haut niveau de service entre Esch-sur-Alzette d'une part, et l'actuelle gare ferroviaire d'Audun-le-Tiche d'autre part. Ceci permettra ainsi d'augmenter l'attractivité de cet axe.

Dans ce contexte, une étude a été lancée par le MMTP et les autorités françaises sous le lead du GECT Alzette-Belval qui a comme objet d'étudier l'opportunité et les détails techniques d'un éventuel prolongement de ce « CHNS transfrontalier » côté français.

Luxembourg, le 19 février 2024

Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

(s.) Yuriko Backes